

Le paiement des prestations

Vous avez droit à des prestations familiales et/ou sociales ?
Sachez que les prestations sont versées sur votre compte à partir du **5 de chaque mois**.

Attention : en fonction des établissements bancaires, la mise à disposition sur votre compte peut varier **de 3 à 4 jours**.

Renseignez-vous auprès de votre banque.

Exemple : la Caf verse sur votre compte vos prestations le 5 mai. Vous pourrez disposer de votre argent entre le 8 et le 9 mai.

Pour savoir si vos prestations ont été versées, cliquez sur **Mon compte** (muni de votre n° d'allocataire et de votre mot de passe).